



COLLEGE ET LYCÉE
Institution Sainte-Geneviève

CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2023
pour tous les élèves

1. Organisation de la journée de rentrée lundi 4 septembre 2023
2. Les dates à retenir du 1^{er} trimestre
3. Vision Pastorale : le chemin d'édification du Collège et du Lycée
4. Informations diverses : carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self
5. Règlement financier : tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Bonne rentrée à chacune et chacun !
Bienvenue aux nouvelles familles !
Les équipes administratives restent à votre écoute !





1. Organisation du lundi 4 septembre 2023

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

Sixième

8h15 : accueil des parents d'élèves qui souhaitent accompagner leurs enfants autour d'un café
8h45 : appel des élèves par classe
9h00 : Assemblée Générale des élèves de 6^{ème}
9h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h00 : Sortie des élèves de 6^{ème}

Cinquième

9h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 5^{ème}
9h15 : appel des élèves par classe
9h30 : Assemblée Générale des élèves de 5^{ème}
9h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
11h45 : sortie des élèves de 5^{ème}

Quatrième

10h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 4^{ème}
10h15 : appel des élèves par classe
10h30 : Assemblée Générale des élèves de 4^{ème}
10h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h00 : sortie des élèves de 4^{ème}

Troisième

8h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 3^{ème}
8h15 : appel des élèves par classe
8h30 : Assemblée Générale des élèves de 3^{ème}
8h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
9h45 : sortie des élèves de 3^{ème}

Seconde

9h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 2^{nde}
9h45 : appel des élèves par classe
10h00 : Assemblée Générale des élèves de 2^{nde}
10h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
11h15 : sortie des élèves de 2^{nde}

Première

13h15 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 1^{ère}
13h30 : choix du « menu EPS »
14h00 : Assemblée Générale des élèves de 1^{ère}
14h15 : affichage des classes et appel des élèves par classe
14h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
15h30 : sortie des élèves de 1^{ère}

Terminale

10h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de Terminale
10h45 : affichage des classes et appel des élèves par classe
11h00 : Assemblée Générale des élèves de Terminale
11h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h15 à 12h45 : choix du « menu EPS »
12h45 : sortie des élèves de Terminale

REPRISE DES COURS et du SELF le MARDI 5 SEPTEMBRE
selon emploi du temps provisoire

Les Emplois du Temps définitifs seront opérationnels le lundi 18 septembre.





2. Les dates à retenir du 1^{er} trimestre

Chers Élèves, chers Parents,

Ce calendrier prévisionnel, avec les éléments dont nous disposons au 7 juillet 2023, a été établi afin de permettre une lisibilité favorable aux organisations de chacun, d'ordre pédagogique ou personnel.

Nous vous remercions de bien vouloir noter ces dates (les rappels de dates ne seront pas systématiquement faits). Nous attirons cependant votre attention sur le fait que ce calendrier ne peut être contractuel à ce jour : des imprévus peuvent nous amener à modifier ou à ajouter à tout moment certaines dates, aussi **nous vous remercions d'être particulièrement attentifs aux diverses communications qui vous sont adressées tout au long de l'année sur le SITE DE L'INSTITUTION**, www.saintegenevieve-asnieres.com, ou via *École Directe* ou dans les Carnets de correspondance.

Chers parents, chers élèves,

le temps est venu de la détente, du jeu, de la légèreté de l'été. Que ce moment soit source de repos, de vitalité et de créativité pour chacun et en famille, en attendant la joie de vous accueillir en septembre.

Ségolène de PONNAT, Chef d'établissement Collège-Lycée

SEPTEMBRE 2023

Lun. 4 sept.	Rentrée des élèves 6 ^{ème} : entrée 8h15, sortie 12h00 5 ^{ème} : entrée 9h00, sortie 11h45 4 ^{ème} : entrée 10h ; sortie 12h 3 ^{ème} : entrée 8h00 ; sortie 9h45 2 ^{nde} : entrée 9h30 ; sortie 11h15 1 ^{ère} : entrée 13h15 ; sortie 15h30 Terminale : entrée 10h30 ; sortie à partir de 12h45 après validation du menu EPS
Mardi 5 sept.	Début des cours normaux et Reprise du Self Photos individuelles Réunion de présentation de l'AS, 18h Réunion de rentrée pour les parents de 5^{ème} et 4^{ème} : 19h00 Réunion en visio Dual Diploma pour les Returning Students (2^{nde}/1^{ère}/Tales)
Mer. 6 sept.	Séminaire de rentrée à Montligeon pour les Terminales du 6 au 8/09 inclus
Jeudi 7 sept.	Photos individuelles Réunion de rentrée pour les parents de 6^{ème} : 19h00 Séminaire de rentrée à Montligeon pour les Terminales du 6 au 8/09 inclus
Ven. 8 sept.	Journée d'Intégration des 2 ^{nde} Photos individuelles Séminaire de rentrée à Montligeon pour les élèves de Terminale du 6 au 8/09 inclus
Lun. 11 sept.	Début des cours de natation en 6 ^{ème} Début des études en 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème} (ou le 18/09) Début des évaluations nationales en 2 ^{nde} Réunion en visio pour les New Students





	Journée d'intégration des 1 ^{ère} Réunion de présentation Prépa PASS-BCPST en Terminale : 19h00
Mar 12 sept.	Journée d'intégration des 5 ^{ème} Réunion de rentrée pour les parents de 3^{ème} et de 2^{nde} : 19h00
Mer. 13 sept.	Début des séances de l'AS au collège
Jeu. 14 sept.	Journée d'intégration des 4 ^{ème} Réunion de rentrée pour les parents de Terminales : 19h00
Ven. 15 sept.	Journée d'intégration des 6 ^{ème} Diffusion des Emplois du Temps définitifs
Lundi 18 sept.	Application des nouveaux Emplois du Temps Début des évaluations nationales en 6 ^{ème} Toute cette semaine, rentrée des animateurs en pastorale suivant niveaux
Mardi 19 sept.	Réunion de rentrée des parents de 1^{ère} : 19h00
Lun. 25 sept.	Début Ecole des Langues Lycée
Mer. 27 sept.	Début Ecole des Langues Collège
Sam. 30 sept.	Hopeteen / Glorious

OCTOBRE 2023

Lundi 9 oct.	Réunion d'information Post-Bac à l'étranger parents 2 ^{nde} /1 ^{ère} /Tale : 19h00
Mar. 10 oct.	DST 3 ^{ème}
Jeu. 12 oct.	Retraite Confirmation (2 ^{nde})
Ven. 13 oct.	Retraite de Confirmation (2 ^{nde}) Remise des diplômes du BAC
Mar.17 oct.	Réunion « Orientation fin de 3 ^{ème} » : 19h00 DST 1 ^{ère}
Du 18 u 20 oct.	DST Terminale
Jeu. 19 oct.	Réunion Parents Correspondants
Ven. 20 oct.	DST 2 ^{nde} Fin des cours à 12h00 collège/lycée (pas de self) – Journée Pédagogique l'après-midi.

NOVEMBRE 2023

Lundi 6 nov.	REPRISE DES COURS Du 6 au 7 nov : DST Terminales Remise des diplômes du Brevet
Mar. 7 nov.	Réunion Parents/Professeurs 6^{ème} : 16h/20h
Du 7 au 24 nov	Oraux Blanc de Philosophie en Terminale
Jeu. 9 nov.	Réunion « Orientation fin de 2 ^{nde} » : 19h00
Sam. 18 nov.	Forum des Etudes Supérieures Réunion « Enseignant, pourquoi pas vous ? » à la Direction Diocésaine du 92
Lun. 20 nov.	Forum International des anciens élèves (2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Tale)
Du 20 au 23 nov	Conseils de Classe de 2 ^{nde}
Mer. 22 nov	Bac EPS n°1
Jeu. 23 nov	Réunion Parents/Professeurs 1^{ère}
Du 29/11 au 05/12	DST 1 ^{ère}

DECEMBRE 2023





Sam 2 déc	Entretiens Fictifs Terminales n°1
Lun 4 déc	Réunion Parents/Professeurs en 2nde
Du 4 au 8 déc.	Conseils de Classe en Terminale
Les 7 et 8 déc	Retraite à Montmartre en 2 ^{nde} (1 ^{er} groupe)
Sam 9 déc.	Marché de Noël
Mar. 12 déc	Réunion Parents/Professeurs en 3ème
Les 14 et 15 déc.	Retraite à Montmartre en 2 ^{nde} (2 ^{ème} groupe)
Lun 18 déc.	Réunion Parents/Professeurs Terminales
Jeu. 21 déc	DST 2 ^{nde}
Ven. 22 déc.	FIN DES COURS POUR TOUS A 12H00 – Pas de self - (il n'y aura aucun cours l'après-midi, ni étude) Congés de Noël du 23 décembre au lundi 8 janvier inclus / Reprise des cours le mercredi 4 janvier 2023 à 14h00

JANVIER 2024

Lun 8 janv.	Matinée Pédagogique collège/lycée – Reprise des cours pour les élèves à 14h00 (pas de self)
Mar 9 janv.	Réunion Parents/Professeurs en 5^{ème} DST 2 ^{nde}
Mer. 10 janv	DST 2 ^{nde} Oraux Blanc Français 1 ^{ère} n°1 Du 10 au 16 janv : DST Terminale
Sam 13 janv	Oraux Blanc Français 1 ^{ère} n°2
Mar 16 janv.	Réunion Parents/Professeurs en 4^{ème}
Du 22 au 26 jan	Conseils de Classe 1 ^{ère}

D'autres dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année scolaire.

Congés Scolaires 2023-2024

Toussaint	Du vendredi 21 octobre après les cours au lundi 6 novembre 2023 au matin
Noël	Du vendredi 23 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024
Hiver	Du vendredi 10 février après les cours au lundi 26 février au matin 2024
Printemps	Du vendredi 6 avril après les cours au lundi 22 avril 2024 au matin
Ascension	L'établissement sera fermé du jeudi 8 au dimanche 13 mai 2024 inclus.
Pentecôte	L'établissement sera fermé le lundi 20 mai 2024.
Été	Dates de fin de cours données ultérieurement





3. LA VISION PASTORALE (Collège et Lycée)

LA PASTORALE A L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE C'est vous !

Avec les adjointes en pastorale au Collège et au Lycée, Anne FROTTÉ et Carmen REMACLE, nous vous proposons une vision pastorale année après année.



SE METTRE À L'ÉCOLE LES UNS DES AUTRES

La vision pastorale de l'Institution Sainte-Geneviève, un chemin d'édification

TERM.	Deviens ce que tu es, toujours plus homme et plus femme
1ÈRE	Tout homme qui se tourne vers les autres et qui les aide à grandir grandit lui aussi
2NDE	Dépasser nos frontières intérieures, oser audace et créativité
3ÈME	Se connaître et s'ouvrir au monde
4ÈME	A chacun ses talents
5ÈME	A la rencontre de...
6ÈME	Tu comptes à mes yeux tu as du prix !







4. INFORMATIONS DIVERSES

Carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self, etc

- **Carnet de liaison :**

Il est à lire attentivement et à signer. Il sera distribué en début d'année, vous retrouverez les informations essentielles à la rentrée de votre enfant au sein de l'Institution Sainte-Geneviève : coordonnées des équipes, projets éducatif et pastoral, règlement intérieur à signer, autorisation du droit à l'image à signer, correspondances, etc.

- **Ecole Directe :**

Toutes les nouvelles familles ont reçu leurs **codes de connexion ECOLE DIRECTE** par mail (**vérifiez vos spams !**) et pour les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2022-2023, vous conservez les mêmes que l'année dernière.

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information qui pourrait être transmise, nous vous en remercions par avance.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'information de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données.**

Vous pouvez également choisir et/ou mettre à jour votre **Mode de règlement** (dans le menu Situation Financière) : Prélèvement (en renseigner notre IBAN, est effectif du 05/10 au 05/07) ou par Chèque (3 versements sont attendus à l'ordre de l'Institution Sainte-Geneviève (le paiement en ligne par CB est possible pour ce mode de règlement).

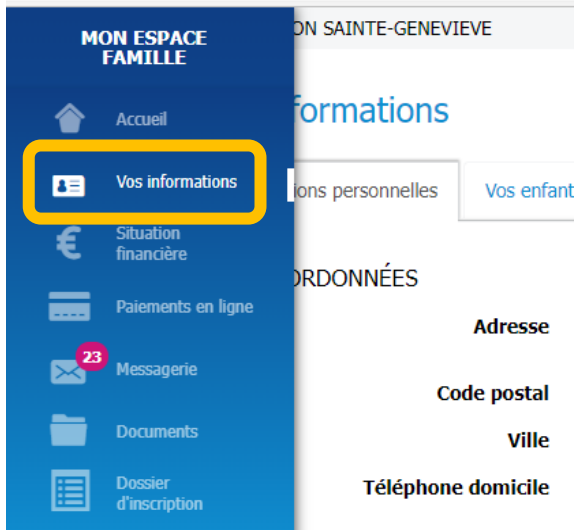
- **Les inscriptions au self**

Les inscriptions au self pour les Collégiens se font à la rentrée une fois les emplois du temps distribués et **UNIQUEMENT sur votre espace Ecole Directe.**

Attention, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur portable.

Nous vous rappelons que l'inscription au self est annuelle. Il n'y a pas de changement possible en cours d'année, sauf cas exceptionnel.





Dans le menu « Vos informations » :

- L'onglet « Informations personnelles » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications, si nécessaire, sur vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

- L'onglet « Vos enfant(s) » vous permet de procéder à l'inscription au self :

Restauration : Par défaut, le régime "Externe" est sélectionné. Pour faire une inscription, il suffit de sélectionner le régime "Demi-pensionnaire" et de cocher les jours où votre enfant déjeunera au self (ne pas oublier de valider votre demande).

Activités scolaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Activités périscolaires - sortie 18h10	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Etude - sortie 18h10	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Garde unique - sortie 17h	✗	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Sortie 16h20-16h30	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Vous pourrez procéder à ces modifications jusqu'au 22 septembre inclus.

- Au-delà, tout changement **durable au forfait** doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention du Chef d'établissement et qui doit être remise au conseiller d'éducation de votre enfant.





5. Règlement financier

Tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Règlement financier pour l'année scolaire 2023-2024

Toute inscription à l'Institution Sainte-Geneviève implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation.

1. TARIFS

Les tarifs présentés ci-dessous sont indépendants des contraintes liées à la date d'arrêt des cours en fin d'année, qui peut différer selon les classes et les examens au Collège et au Lycée, tarifs également indépendants des éventuels sorties, voyages et échanges linguistiques organisés ou non par l'établissement. Aucun remboursement n'est effectué, sauf pour les cas particuliers détaillés ci-après.

1.1. Contribution des familles : Ecole, Collège et Lycée

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. Ces tarifs sont annuels et forfaitaires.

Par an et par enfant	Année 2023-2024	Année 2022-2023
Ecole	1 822€	1 752€
Collège	2 108€	2 027€
Lycée	2 298€	2 210€

La conjoncture actuelle a entraîné et entraînera certainement encore une augmentation non négligeable des charges fixes (masses salariales, gaz, électricité, matières premières alimentaires, etc). L'Institution Sainte-Geneviève a intégré pour cette année l'augmentation de 4% votée en Conseil d'Administration.

Si une classe de découverte ou un voyage scolaire est organisé en France ou à l'étranger, les modalités financières sont fixées après concertation avec les parents d'élèves concernés.

Cas particuliers de départ en cours d'année :

- En cas de séjour linguistique, organisé et accompagné en dehors de l'établissement, un remboursement peut avoir lieu à hauteur maximale de 6 semaines, hors frais fixes. Les modalités sont détaillées et la place de l'élève reste maintenue et les frais généraux engagés.

- En cas de départ pour convenance personnelle, un avoir sera réalisé au *prorata temporis* avec une retenue de deux mois sur la contribution familiale (sauf cas de mutation, exclusion de l'élève ou cas de force majeure arbitrée par la direction de l'établissement tel que précisé dans le contrat de scolarisation).

1.2. Réductions sur les frais de scolarité : Ecole, Collège et Lycée

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles hors frais annuels (notamment assurance Saint Christophe, restauration, cotisations aux organismes obligatoires) :

- 15% pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 25% pour les familles ayant 4 enfants et plus scolarisés dans l'établissement

Enfin, une remise de 5% hors frais fixes est accordée pour les familles justifiant d'une attestation d'employeur dans le réseau d'enseignement catholique pour l'année scolaire en cours.

1.3. Restauration : Ecole, Collège et Lycée

Par entité	Prix du repas facturé par mois selon le forfait choisi en début d'année	Prix du repas exceptionnel Hors forfait facturé par mois
Maternelle	8,26 €	10,17 €
Elémentaire	8,50 €	
Collège	9,04 €	

L'augmentation de 7% du tarif de restauration par rapport à l'année précédente a été votée en Conseil d'Administration.

Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année. La demi-pension constitue **un engagement à l'année. La facturation sera mensuelle et viendra s'ajouter à l'échéancier de prélèvement.**

Tout changement en cours d'année doit faire l'objet d'une demande écrite au Chef d'Etablissement du 1^{er} ou du 2nd degré qui valide ou non la demande.





L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution sera facturé à chaque période scolaire pour l'ensemble des repas pris. Une carte de cantine nominative est remise à chaque élève. En cas de perte, elle sera rééditée et facturée 10€.

Les élèves demi-pensionnaires sont surveillés pendant les repas et les récréations, ils ne peuvent pas sortir de l'Institution. L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution est libre de se déplacer en dehors du temps du repas. Il reste externe et à ce titre n'est pas sous la responsabilité de l'Institution s'il sort en dehors du repas. Au Lycée les élèves restent sous le régime de l'externat ils peuvent cependant prendre un repas au self. Les repas pris seront facturés tous les mois.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme forfaitaire de 3.50€ par repas sera facturée pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

1.4. Garderie et Etude : Ecole

Le temps du soir à l'Ecole Primaire est annuel et forfaitaire. Toute demande de changement de forfait en cours d'année doit faire l'objet d'un écrit adressé au secrétariat de l'école validé par la direction de l'établissement par trimestre). Aucun changement ne sera accepté en cours de période. Une facture de régularisation annuelle sera éditée en fin d'année pour solder les changements annuels.

Par an	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	occa-sionnel
30 min : de 16h30-17h	62 €	125 €	187 €	250 €	5 €
1h45 : de 16h30-18h10	208 €	416 €	624 €	832 €	16 €

1.5. Ateliers/activités sportives ou culturelles

Des ateliers/activités sportives ou culturelles sont proposés aux élèves hors temps scolaire : Les bulletins d'inscriptions ou FORMS d'inscriptions sont dans les Circulaires de rentrée par niveau, accessibles toute l'année sur le site@.

- **Ecole Primaire :**

- Légo : 450€/année
- Echecs : 260€/année
- Chorale : 234€/année
- Escrime : 377€/année
- Kid Shaker : 390€/année
- Théâtre : 330€/année
- Magie : 350€/année
- Danse : 340€/année

- Arts Plastiques (GS à CP) : 297€/année
- Arts Plastiques (CE1 à CM2) : 315€/année

- **Collège-Lycée :**

- Ecole des Langues : 450€/année
- Dual Diploma : de 950€/an à 1250€/an selon l'année de démarrage
- Prépa PASS-BCPST : 900€/an
- Atelier théâtre : à l'étude
- Chorale : gratuit
- Orchestre : gratuit
- Association Sportive : forfait indépendant

1.6. Assurance scolaire

L'Etablissement assure chaque élève auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est obligatoire et n'est pas dénonçable. Cette assurance couvre tout accident corporel 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour toute activité scolaire et extra-scolaire. Elle est téléchargeable sur l'espace-parents <https://www.saint-christophe-assurances.fr>.

1.7. Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGE) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».

Pour l'année 2023/2024, la cotisation reste de 19€ par famille.

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, nous vous remercions de le signaler à la comptabilité-familles avant le 15 septembre.

2. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

2.1 Facturations

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée en début d'année, disponible sur ECOLE DIRECTE avant le 30 septembre. Des factures complémentaires de sorties culturelles, de voyages scolaires, de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle (restauration, étude/garderie) seront émises tous les mois et viendront ajuster l'échéancier de règlement en bas de votre facture.

2.2 Modalités de règlement

Les règlements se font par chèque ou par prélèvement automatique sous Mandat SEPA signé numériquement à chaque début d'année scolaire.





- Prélèvement mensuel en 9 échéances mensuelles : le 5 de chaque mois, d'octobre à juin. Une 1^{ère} facture est éditée autour du 20/09 avec un échéancier de prélèvement du 05/10 au 05/06.

- Règlement par chèque en 3 échéances : le 5 décembre, le 5 mars et le 5 juin. [\[Vous avez la possibilité de régler par CB en ligne directement sur votre espace-famille.\]](#)

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

Une dernière échéance de règlement peut avoir lieu en juillet afin de solder les dernières factures. En cas de remboursement aux familles, la restitution par virement se fera également en juillet. En cas de restitution anticipée, nous vous remercions de vous rapprocher de votre gestionnaire-familles.

Enfin, il est possible de modifier un mode de règlement en cours d'année : il suffit d'en faire directement la demande sur votre espace Ecole Directe, Situation Financière / Mode de règlement.

2.3 Facturation de l'acompte de (ré)inscription

- Pour les nouveaux élèves, un acompte d'inscription de 400€ est demandé avec le dossier d'inscription. Cet acompte sera déduit de la facturation annuelle, il est encaissé dès l'acceptation du dossier par la Direction. En cas de désistement ultérieur, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour une inscription dans un établissement sur une formation ou une voie non proposée à l'Institution. Les frais de dossier de 50€ sont réglés au moment de l'inscription ou de la réinscription. Sans règlement des frais de dossier, le dossier ne sera pas considéré comme complet.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'acompte pour l'année suivante de 400€ est facturé en février et le règlement s'ajoutera aux échéances restantes à courir selon le mode de règlement choisi (chèque ou prélèvement).

2.4 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées auprès du cabinet de recouvrement choisi par l'établissement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

3. CONTRIBUTIONS, DONNS ET AIDES FINANCIERES

3.1 Aides ponctuelles et/ou régulières

Toute demande d'aide (scolarité et/ou voyage) doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles pour un accompagnement financier personnalisé, toute pièce justificative est à fournir (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc).

3.2 Caisse d'Entraide

Pour chaque sortie et voyage, une Caisse d'Entraide est mise à disposition des familles. Ces dons sont réalisés par les familles et sont intégralement reversés aux familles qui peuvent en avoir besoin. Ces contributions libres ne font pas l'objet d'un reçu fiscal. Chaque demande d'aide doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles accompagnée des pièces justificatives nécessaires (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc). Nous remercions les familles qui apportent leur soutien chaque année.

3.3 Contributions volontaires, dons

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien à l'établissement pour aider les familles en difficultés financières. Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don.

L'OGEC de l'établissement peut recevoir des dons via la Fondation Saint-Matthieu, fiscalement déductibles, à titre particulier ou des sociétés : <https://jaidemonecole.org/campaigns/622>

3.4 Dossier de bourses

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. A chaque ouverture de campagne de Bourse, l'information vous est transmise par votre gestionnaire-familles sur ECOLE DIRECTE. Un dossier complet accompagné des pièces justificatives est à remettre à votre gestionnaire-familles qui s'assure de la transmission auprès du Service Académique des Bourses.

3.5 Aides à la demi-pension

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension par le département en fonction de vos revenus. Toute demande doit être faite auprès de votre gestionnaire-familles par email accompagnée du dernier avis d'imposition.

